

Assemblée générale 9 août 2019

Bonjour Mesdames, bonjour Messieurs, bienvenue à toutes et à tous et merci pour votre participation active à la vie de l'ADUPP, votre association.

Je voudrais saluer la présence de. Camille Pirot Président d'honneur, de Jackie Simon Président de l'AMP, excuser l'absence de Trésorier Loïc Marquet et du Secrétaire Jean-Yves Gruel pour raisons familiales.

Un clin d'œil à la poste si souvent décriée, en effet nous avons reçu du centre de Rennes un courrier d'excuse avec la carte d'un adhérent qui était tombée de l'enveloppe mal fermée.

Nous sommes 37 présents ou représentés

Je déclare l'assemblée générale 2019 ouverte et en voici l'ordre du jour :

- Rapport moral et d'activité
- Rapport financier
- Election du 1/3 sortant au C.A.
- Questions – Réponses

Je propose d'ajouter à l'ordre du jour, le vote d'une résolution donnant au Conseil d'Administration le pouvoir de mener à bien le projet de « Fusion absorption » en cours avec l'Amicale des Marins Plaisanciers. Et ce dans le but d'éviter de convoquer une assemblée générale extraordinaire.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 4 fois :

- **Le 17 août 2018** pour :
L'élection du bureau qui est reconduit dans sa totalité :

Trésorier Loïc Marquet, Secrétaire Jean -Yves Gruel, Secrétaire adjoint Jean- Michel Brault, Vice-président Jean-Yves Romagné, Président Louis Penhouet.

Les missions à remplir ont été précisés et les représentants au Conseil Portuaire reconduits.

- **Le 25 octobre 2018** pour :
Le Compte Rendu aux administrateurs, des problèmes locaux, de la Réunion avec C. Poutriquet en mairie le 2 octobre, du Conseil Portuaire du 24 octobre. Pour faire le point sur les animations 2018 et projeter les animations 2019.

Le point sur la distribution de la plaquette sur tous les bateaux (non adhérents) du port, le bilan est mitigé, 6 nouvelles adhésions.

Le point sur le budget de l'ADUPP parfaitement équilibré.

- **Le 26 février 2019** pour :

Un Conseil d'Administration axé principalement sur les contributions de l'ADUPP pour l'amélioration du port, pour donner suite à la demande de C. Poutriquet à tous les acteurs du port ?

- **Le 16 avril 2019** pour :

L'information des membres, sur les problèmes locaux, sur le Conseil Portuaire du 26 mars et pour valider les articles de la plaquette ainsi que les animations 2019.

Le Conseil Portuaire a été convoqué 2 fois :

- **Le 24 octobre 2018** pour :

L'adoption du PV du Conseil Portuaire du 20 mars 2018 et des tarifs de redevance pour 2019 des mouillages et divers services du port. Avec la convocation nous avons reçu (par erreur) comme proposition 2019, les tarifs 2018, aussi nous nous sommes opposés à l'augmentation prévue de 2% et de plus nous avons fait remarquer que, comme d'habitude la proposition des tarifs n'avait pas été affichée 15 jours avant le CP comme prévu par la loi.

- **Le 26 mars 2019** pour :

L'adoption de PV du Conseil Portuaire du 24 octobre 2018, l'approbation du Compte Administratif 2018 ou l'on regrette les 74 000€ d'impôts pour les années 2017 et 2018.

Le résultat du Compte Administratif pour l'année (N) 2018 est de 3192,91€ et de 96 694,45€ en cumulé Années N et N-1

Le budget primitif fait état de la nouvelle Capitainerie et du marché d'étude d'impact de la zone de clapage des sédiments du port. Les dépenses sont estimées à 545 000€ et nécessite un emprunt de 390 000€. J'ai personnellement donné un avis défavorable à ce budget prévisionnel car il prévoit 50 000€ d'impôts pour 2019.

Rencontre avec les élus

Le 2 octobre 2019 pour faire :

- Le point sur le déroulement de la saison, nous avons réitéré lors de cette réunion la demande de prolongement des navettes jusqu'à 21 heures et reparler des voitures ventouses sur le parking.

- Le point sur les investissements, les problèmes dans la souille depuis le changement des chaînes et les problèmes des passerelles et du ponton.

- Les points sur le budget du port et demander une réunion avec le service financier et l'adjoint aux finances.

Le 23 avril 2019 réunion au COSEC en présence de tous les acteurs du port. Cette réunion fait suite à la demande de Monsieur Poutriquet, « *de lui faire des remarques, suggestions et autres propositions sources d'axes d'amélioration dans le fonctionnement et le développement de notre joli port de plaisance* » Dans ce cadre l'ADUPP a fait deux contributions :

- Contribution N° 1 d'ordre général tout remettre à plat
- Contribution N°2 portant sur vos souhaits
 - Horaires des navettes
 - Le parking

- Etc...

Résumé des améliorations en 2019

- Horaires des navettes, journée continue pour les vacances de paques
- Horaires des navettes juillet-Août
- 7h45-20h30 par les navettes du port
20h 30-23h par un prestataire de service
- Toilettes accessibles après 18h avec le badge
- 1 bouée visiteur, malheureusement à l'échouage

Améliorations programmées pour 2019 -2020

- Nouvelle Capitainerie
- Douche accès avec badge
- Paiement Carburant par CB en tapant son code
- Pose d'un feu d'alignement sur l'estacade
- Respect de la zone des mouillages collectifs pour les bateaux actuellement hors de la zone (points GPS DDTM)
- Dragage de la souille

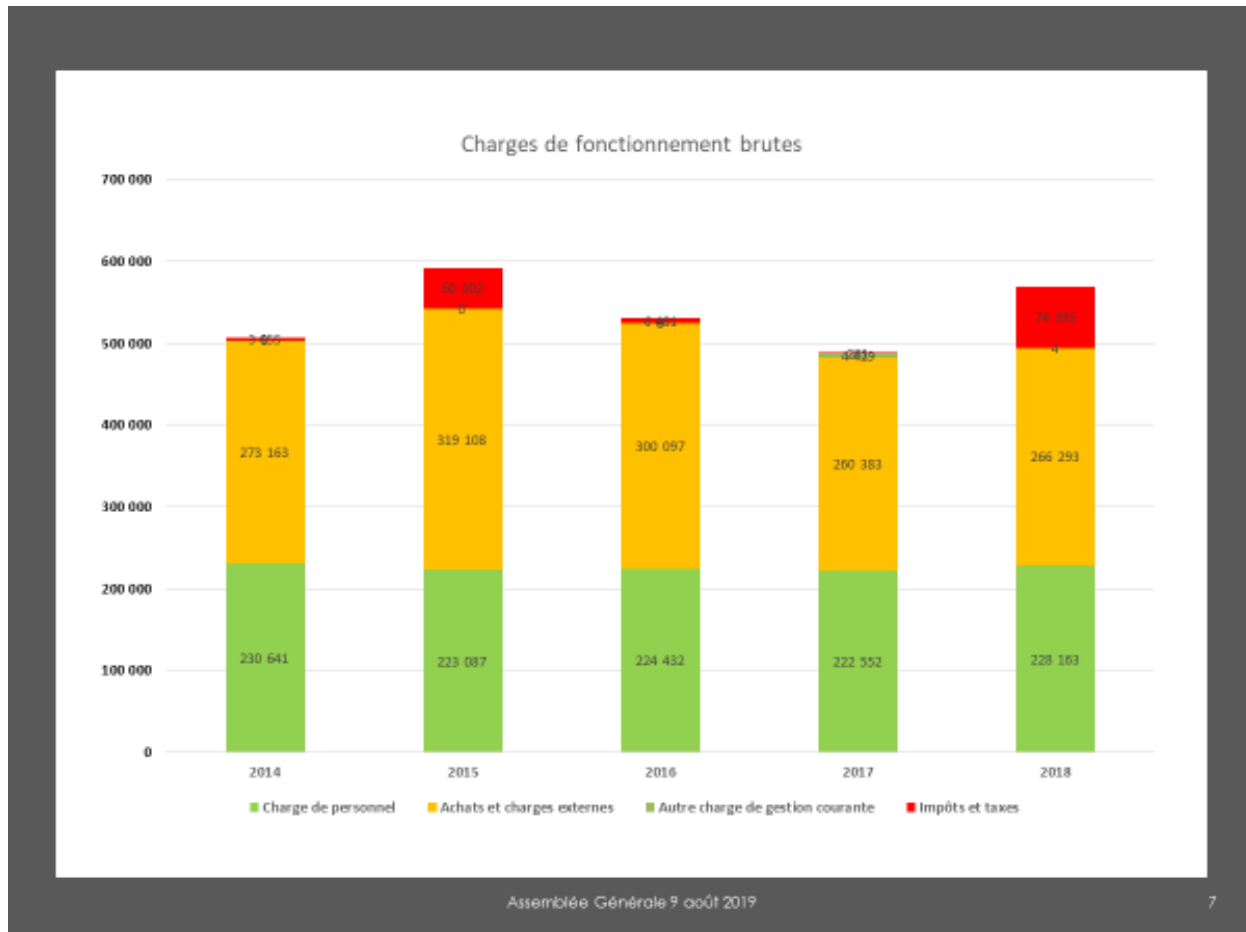
Le budget du port

Analyse financière

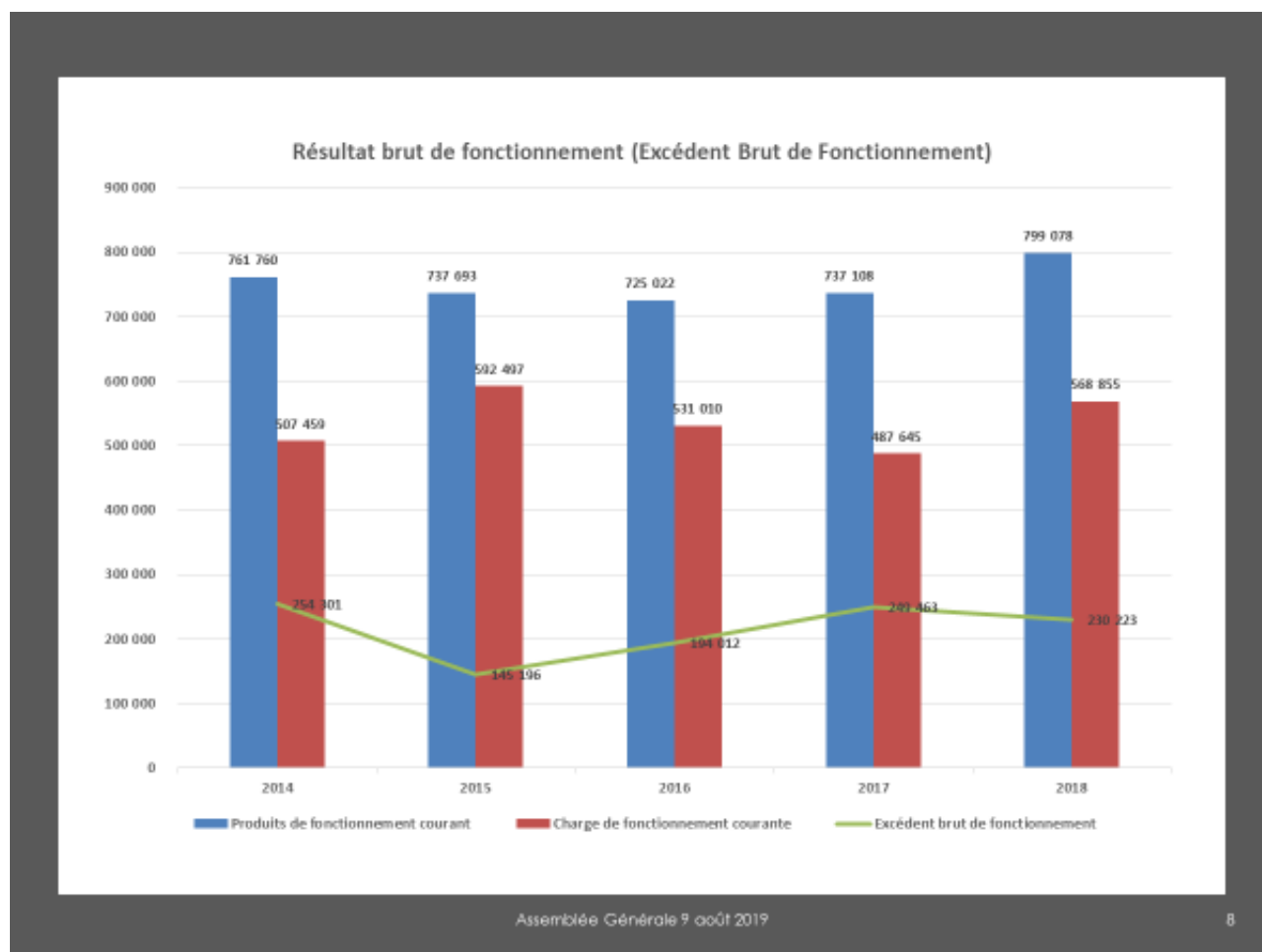
Le port est « bien géré » mais comme le budget de la ville, qui elle n'est pas soumise à l'impôt sur les bénéfices. Le port lui comme une entreprise privée est soumis à l'impôts sur les bénéfices, l'imputation des dépenses en Investissement ou en Fonctionnement est très importante de même que faire des provisions et des amortissements. Bien que cela soit soumis à des règles strictes il est possible de réduire les impôts du port, Monsieur Poutriquet en semble maintenant convaincu.

Je vais vous présenter quelques chiffres et graphiques qui pour moi aident à mieux comprendre la comptabilité et gestion administrative :

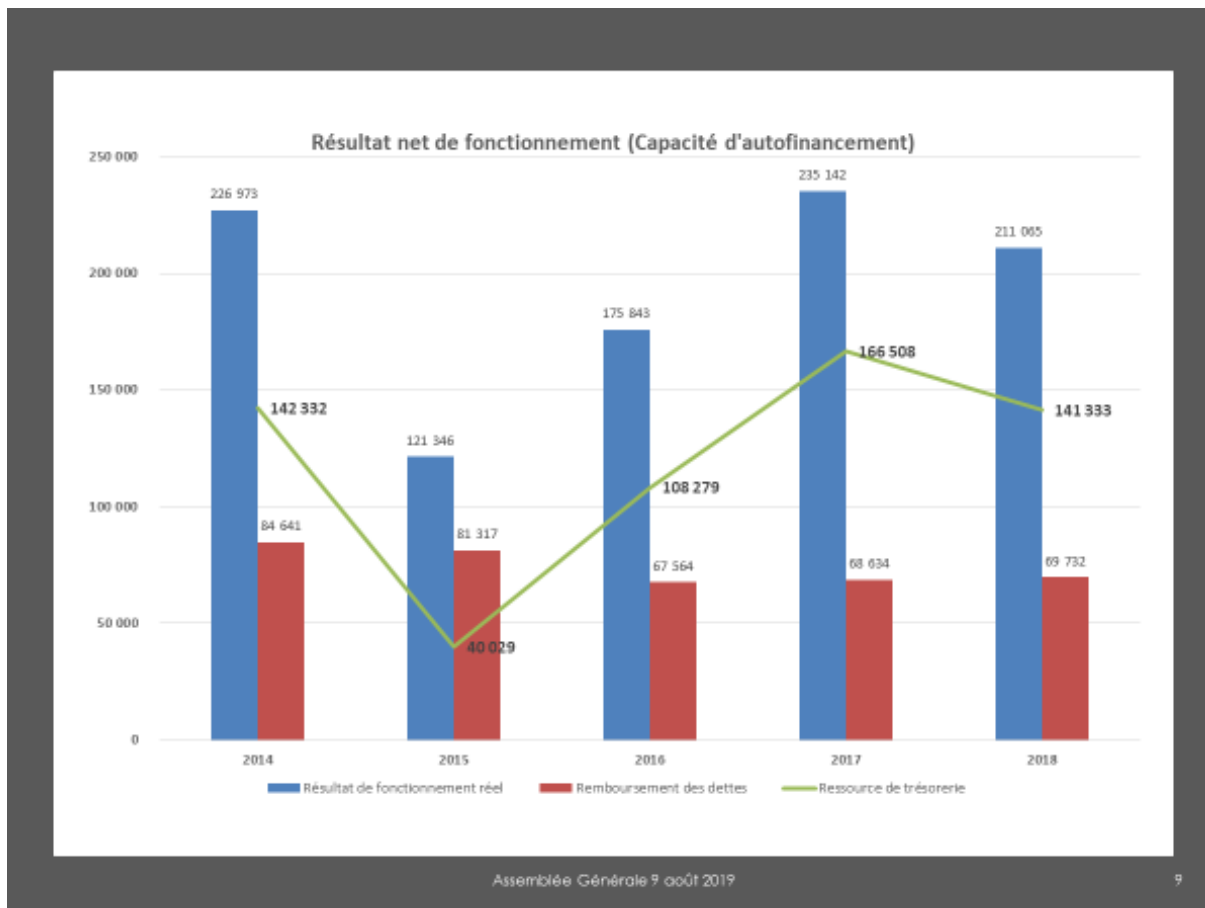
Graphique 1, les charges de fonctionnement brut (Charges de personnel + achats extérieurs + impôts et taxes. Diminution des achats extérieurs, stabilité voire diminution de la masse salariale



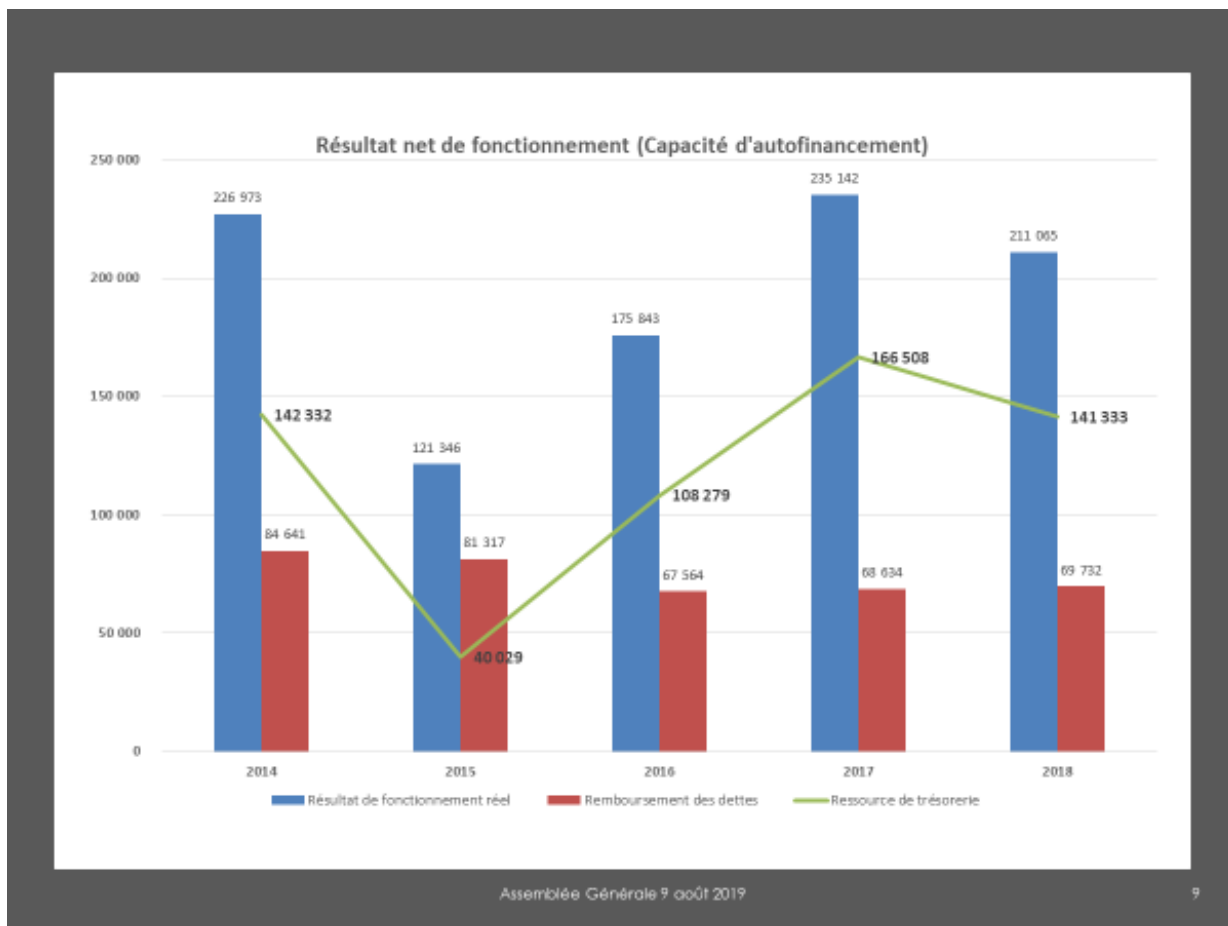
Graphique 2, le résultat brut de fonctionnement (Excédent Brut de Fonctionnement)
Résultat de recettes – charges de fonctionnement (YC impôts)



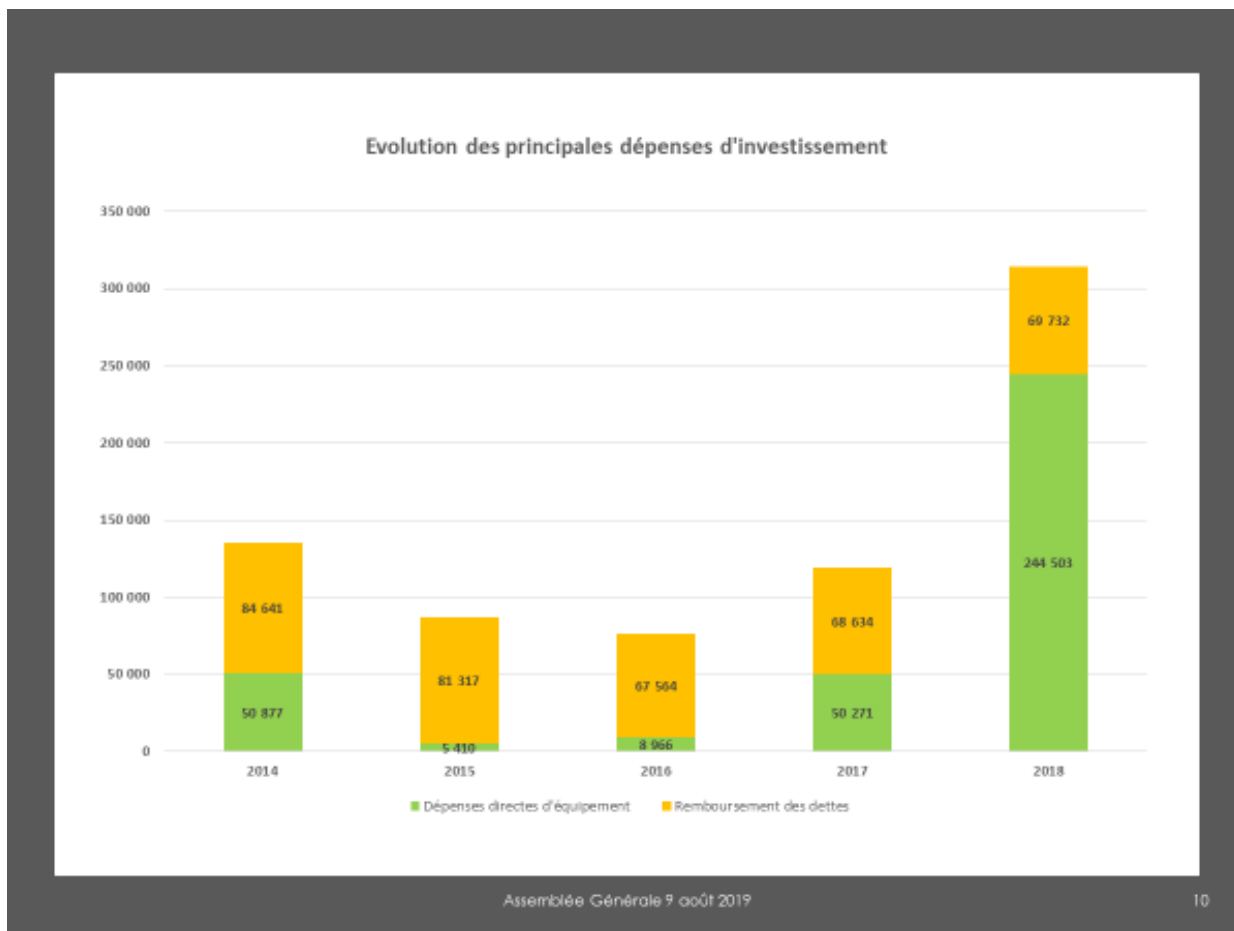
Graphique 3 , le résultat brut de fonctionnement (N) (Formation de la Capacité d'autofinancement Brut). Résultat des recettes réelles – charges de fonctionnement réelles (+ Charges financières (Variation en + ou en – suivant l'imputation des dépenses)



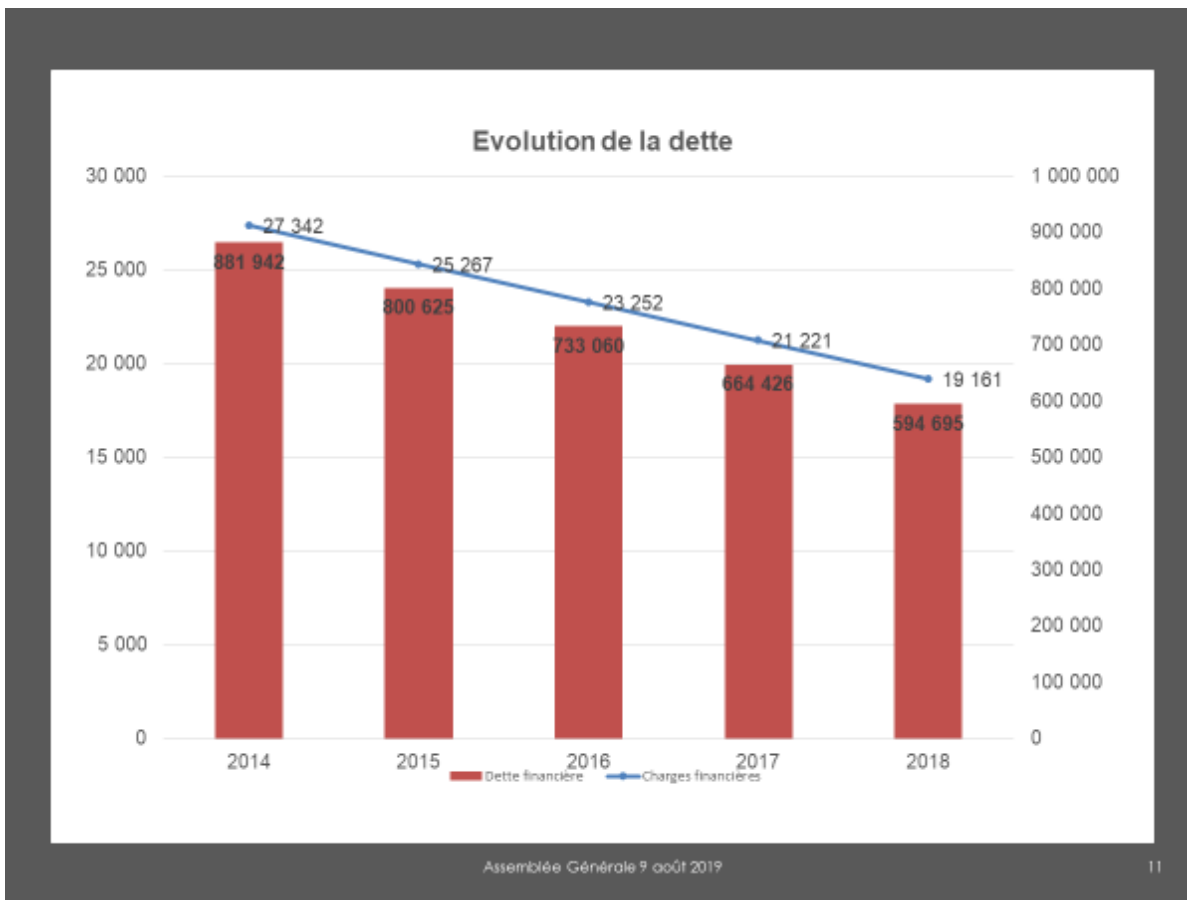
Graphique 4, le résultat net de fonctionnement (Capacité d'autofinancement net) Résultat u résultat brut – remboursement du capital)



Graphique 5, l'évolution des dépenses d'investissement qui sont le résultat de la ventilation des dépenses (échange de chaînes) en investissement, le résultat diminution des dépenses de fonctionnement qui sans provisions ou emprunt font payer des impôts.



Graphique 6, l'évolution de la dette



Les listes d'attente

Nous avons consulté «CNIL », une liste d'attente avec les noms et adresse ne peut être rendu publique. Certains ports ont opté pour le nom sans adresse, d'autre pour des N° c'est l'option choisit par Dinard.

Le port de Dinard est toujours très demandé, avec un faible turnover ~ 5%

- Liste d'attente en février 2019
 - 126 en échouage, 25 au large, 16 dans la souille
- 35 places libérées (41 en 2018)
 - 4 dans la souille, 2 au large, 29 à l'échouage
- 51 candidats sollicités (69 en 2018)
- Liste d'attente en Juillet 2019 inard
 - 16 dans la souille, 25 au large, 99 à l'échouage

A noter que certains mouillages dans la ligne proche de la plage du Prieuré ne semblent pas avoir trouvé preneur ?

Les animations autour du port

- **Sortie au Mont Saint-Michel**, organisée par l'enfant du pays, Jean- Michel Brault. Accueil dans la cour familiale, repas à l'hôtel Duguesclin et visite de l'Abbaye avec un Guide Conférencier. (Anecdote, les conférenciers sont Normands et les guides Bretons !!!!!)
- **Initiation Pêche au Tenya**, Séance le 15 juin 2019 animée par Gonzague Simon Guide de pêche 11 participants
- **Formation matelotage sur « Cordages actuels »** séance le 6 juillet animée par Fabrice 12 participants.
- **Pot sur l'estacade** le 19 juillet avec la remise d'un chèque de 320 € à l'Association des secouristes de la Côte d'Emeraude, d'un chèque de 100€ à l'Association des Orphelins des Marins péris en mer et une participation de 70€ à la cagnotte des Canotiers.
- **Journée de la pêche en mer**, organisation AMP avec le concours de l'ADUPP
Le dimanche 21 juillet 2019 avec une faible participation malgré les nombreux lots et peu de poissons pris. Nota : La dorade ne fait pas partie des espèces dont le marquage est obligatoire
- **Pardon de la mer**, organisé par l'AMP avec le concours de la ville, il aura lieu dimanche prochain 12 août avec une messe en pleine air à 10h et une bénédiction des bateaux vers 11h30.

Les abandons

- **Braderie nautique au Prieuré**, l'idée d'une braderie nautique a été abandonnée faute de volontaires suffisants pour l'organisation. L'appel à l'UNAN Manche n'a pas non plus été concluant.

- **Concours photos**, pas de concours photos cette année, les organisateurs pensent avoir fait le tour de la question et il y a une multitude de photos sur Facebook « La gazette de Dinard » sur le sujet.

Informations diverses

- **Réunion en Juin à la DDTML de Saint-Malo**, peu d'informations nouvelles, le nombre de contrôle et de verbalisation sont globalement les mêmes d'une année sur l'autre. Respect des tailles et des quotas, absence de marquage, absence de matériel de sécurité sont les principales causes de verbalisation.

- **Pêche au bar**, le GT pêche de l'UNAN a été auditée par le Groupe d'étude de l'Assemblée Nationale ou il a exposé ses préconisations pour le bar.

Alain Cadec Président de la commission Pêche au Parlement Européen à fait voter une dotation de 300 000€ pour expérimenter une déclaration des prises. Le parlement a d'autre part voté la suppression de la limite Nord et Sud du 48^{ème} // (Contre l'avis du CIEM)

La modification de l'arrêté du marquage est à l'étude, marquage dès la mise à bord, sauf le maquereau avant le débarquement.

Les débats actuels : Déclaration obligatoires des prises, permis pêche, quotas journalier ou mensuel voir annuel. Pour cela la Direction des Pêches Maritimes et de l'Aquaculture a confié une étude à une Mission parlementaire présidée par Pierre Médévielle Sénateur de la Haute Garonne.

Merci de votre attention

Après délibération de l'assemblée, le rapport d'activité est accepté à l'unanimité à main levée

Le Président de séance

Louis Penhouet

Le secrétaire de séance

Jean-Michel Brault